



Standard Direction  
05.55.20.69.40  
Emploi-Concours - S.P.E.T  
05.55.20.69.41

N°2025-21

**ARRÊTÉ portant liste des candidats admis à concourir et fixant la composition du jury du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX au titre de l'année 2025**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CORRÈZE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée, relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée, de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié, relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n°2012-1415 du 18 décembre 2012 modifié, fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des Infirmiers Territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n°2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Infirmiers Territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2018-114 du 16 février 2018, relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la «Base concours»,

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n°2021-376 du 31 mars 2021, pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n°2023-6 du 4 janvier 2023, modifiant les modalités d'organisation des concours de recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, des cadres territoriaux de santé paramédicaux et des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu l'arrêté du 4 mai 2020, fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2024-164 en date du 6 août 2024, portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'Infirmier Territorial en soins généraux,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2025-20 en date du 13 janvier 2025, portant mise à jour de la liste des personnes appelées à être désignées en qualité de membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Corrèze au titre de l'année 2025,

Vu le Schéma Régional de Coopération, de Mutualisation et de Spécialisation, approuvé par les Conseils d'Administration des Centres de Gestion de la Région Nouvelle Aquitaine,

Considérant que les dossiers de candidatures ont été déposés jusqu'au 14 novembre 2024 inclus,

Vu la désignation d'un représentant du C.N.F.P.T pour la participation au jury du concours d'accès au grade d'infirmier Territorial en soins généraux, au titre de l'année 2025,

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La liste des candidats admis à concourir au concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX, au titre de l'année 2025, sous réserve de la production des pièces requises avant le début des épreuves, est annexée au présent arrêté.

### **ARTICLE 2 :**

Le jury du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX, au titre de l'année 2025 est composé comme suit :

#### **Au titre du collège des élus locaux :**

- **M. Michel BREUILH**, Président de TULLE AGGLO, Vice-Président du Centre de Gestion
- **Mme Dominique BORDEROLLE**, Maire-Adjoint de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE, Vice-Présidente du Centre de Gestion

#### **Au titre du collège des personnalités qualifiées :**

- **Mme Corinne LESCURE**, Directrice de l'IFSI de TULLE
- **M. Philippe WATTEAU**, Cadre de Santé, EHPAD de SORNAC, représentant le C.N.F.P.T

#### **Au titre du collège des fonctionnaires territoriaux :**

- **Mme Blandine GORET**, Responsable des Ressources Humaines, SYNDICAT DE LA DIEGE, représentant la catégorie A à la C.A.P
- **M. Frédéric SOULHIE**, Directeur de Crèche Communauté de Communes BASTIDE DORDOGNE PERIGORD.

**Monsieur Michel BREUILH**, est désigné en qualité de Président du Jury. En cas d'absence ou d'empêchement, il sera remplacé par **Madame Dominique BORDEROLLE**.

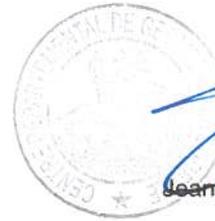
**ARTICLE 3 :** L'article 8 de l'arrêté n°2024-164 en date du 6 août 2024 portant ouverture du concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX, au titre de l'année 2025, est modifié comme suit :

L'épreuve orale d'admission se déroulera dans les locaux du Centre de Gestion, 19C route de Champeau à TULLE (19000), les **5, 6, 7 février 2025**.

**ARTICLE 4** : La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du département de la CORREZE.

Fait à TULLE, le 13 janvier 2025  
Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE.

Le Président du Centre de Gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LIMOGES, 2 Cours Bugeaud – 87000 LIMOGES, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication
- Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis le :

**Liste des candidats admis à concourir au concours sur titres avec épreuve d'accès au grade d'INFIRMIER  
 TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX au titre de l'année 2025**

N° DE DOSSIER	NOM – PRENOM DU CANDIDAT	NJF
1	AIT SLIMANE Cindy	
2	ALLIBERT Audrey	
3	AMBLARD Audrey	née ROUX
4	AUFFRET Enora	
5	BADJI Anissa Yasmin	
6	BARBARIN Laetitia	
7	BERLEMONT Marie*	
8	BERLUTI Marie	
9	BEYLACQ Anais	
10	BOMINTHE-CHENAIS Mirella	née BOMINTHE
11	BOURBON Rémy	
12	BRENDANI Candice	
13	BUZONIE Marion	
14	CALMON Julie	
15	CARRER Alexandra	née BOISSOUX
16	CHAPUT Mathilde	
17	CHEMMA Margot	
18	CORROY Anaïs	
19	COUSTET Anaïs	
20	COUVIDAT Katia	née DURAND
21	CUISINIER PATELLI Elisa Charlotte	née PATELLI
22	D'ANGELO Damien	
23	DAUBECH Hélène	née MASSIAS
24	DUMAS Benedicte	
25	EYMERY Marina	
26	EZZGHYRY Myriam	
27	FARGEIX-COMBAS Sandrine	
28	FATIH Chadia	
29	FOUNASSE Warda	née BOUIMA
30	FRETILLERE Aurélie	née BRISARD
31	GASTRIN Jennifer	
32	GAUME Marion	
33	GELLÉ Céline	
34	GIRAUDOUX Sandrine	
35	HERNANDEZ Sandrine	
36	HIRIBARNE Joana	
37	JALCE Christelle	
38	LABAYS Amélie	

\* candidat admis à concourir sous réserve de la production des pièces requises avant le début des épreuves.

N° DE DOSSIER	NOM – PRENOM DU CANDIDAT	NJF
39	LAJARIGE Emeline	
40	LEBRUN Rémi	
41	LEFEVRE Lorena	
42	LETENDART Jeanne	
43	M'BAE Marie Johanna	
44	MEDARD Anne-Laure	
45	MUZICA Stephanie	née EIZMENDI
46	PRUVOST Claire	
47	RANADISON Miranarivelo Joëlle	née DIMITRI
48	REMACLE Pascaline	née DITS
49	ROBINE Anais	
50	SALJA Sacha	
51	SEIRACQ Mathilde	
52	SOULPIN Géraldine	née BARBET
53	TESTIER Emma	
54	THEMONT Virginie	
55	THIBAUD Chloé	

**Nombre de candidats admis à concourir : 55**